

Les Feux **TREPLIN** de l'Humour

Mercredi 16 Mai 2012

BULLETIN D'INSCRIPTION

(A REMPLIR EN MAJUSCULE ET LISIBLEMENT)

NOM D'ARTISTE OU PSEUDONYME :
NOM :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Région :
Téléphone :
Mail :
Site Internet :

Nombre de personnes jouant sur scène :

Durée du numéro (10 mn maximum) : *Attention, la mise en place et l'enlèvement du matériel sera rapide et facilement mis en oeuvre par nos techniciens.*

Détail succinct du numéro :

.....
.....
.....
.....
.....

Joindre impérativement à ce bulletin d'inscription :

- ✓ **Une vidéo du numéro présenté sur scène ou en public.** Elle devra être de préférence sur support physique (cdr ou dvd) et proposer le reflet exact du numéro présenté au festival.
- ✓ **Le règlement du Tremplin de l'Humour** daté et signé avec la mention Lu et Approuvé.
- ✓ **La convention de droits à l'image**
- ✓ **Une autorisation parentale** de participation au concours pour les mineurs

Joindre si possible tout élément de communication (dossier de presse, revue de presse, book...)

La présélection des dossiers aura lieu la semaine du 12 mars 2012. L'organisation du Festival contactera les candidats retenus à partir de cette date.

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

CANDIDATURE A ENVOYER AVANT LE 09 MARS 2012 A :

**Espace Avel Vor, « Les Feux de l'humour »
rue de la fontaine blanche
29470 Plougastel-Daoulas**

(Cachet de la poste faisant foi)

Contact : melanie.tanneau@mairie-plougastel.fr

Les Feux **TREMLIN** de l'Humour

Mercredi 16 Mai 2012

REGLEMENT

1. Les candidats doivent expédier un DVD ou un CD-Rom contenant un numéro humoristique original d'une durée maximale de 10 minutes au plus tard le **09 Mars 2012** à l'adresse suivante: Espace Avel Vor, Tremplin de l'Humour, rue de la Fontaine Blanche, 29470 Plougastel-Daoulas, le cachet postal faisant foi.
2. L'extrait humoristique ne doit pas constituer une reproduction, une adaptation ou une traduction totale ou partielle de textes écrits par toute autre personne, utilisée sans son consentement.
3. Les participants doivent transmettre avec leur DVD ou CD-Rom un formulaire d'inscription dûment complété et signé, disponible à l'adresse suivante : <http://www.mairie-plougastel.fr>)
4. Le Festival de l'humour ne retourne aucun DVD, CD-Rom, ni autre document. La qualité technique de la production n'est pas un critère de sélection.
5. Parmi les documents vidéo reçus, un jury sélectionnera 10 numéros qu'il déterminera comme étant les meilleurs, ce choix sera effectué au plus tard le **16 Mars 2012**.
6. Les 10 humoristes sélectionnés se produiront lors du Tremplin de l'Humour qui se déroulera le mercredi 16 mai 2012 en soirée d'ouverture des Feux de l'Humour 2012.
9. Le vainqueur du Trophée de l'Humour de l'édition 2012 remportera une programmation officielle sur le Festival Les Feux de l'Humour de l'année suivante, sous les conditions établies par l'organisateur au préalable.
10. Les frais de déplacements des participants au Tremplin de l'Humour seront remboursés sur présentation d'un justificatif de transport dans la limite de 150 € pour 1 aller/retour. Pour les personnes se déplaçant par leurs propres moyens, le remboursement se fera en fonction du kilométrage entre leur lieu de résidence et Plougastel-Daoulas à raison de 0,25 € du km, jusqu'à concurrence de 150 € pour l'aller/retour. Les candidats au tremplin bénéficieront du service de restauration du festival le 16 mai. **AUCUN AUTRE MONTANT (REMBOURSEMENT, CACHET, DEFRAIEMENT, ETC) À QUELQUE TITRE QUE CE SOIT, NE SERA VERSÉ AUX PARTICIPANTS.**
11. Les organisateurs du concours se réservent le droit de modifier le présent règlement sans en informer, au préalable, les concurrents.
12. les décisions du Jury sont finales et sans appel.

A, le.....

Signature

Précédée de la mention « Lu et approuvée »



AUTORISATION DE DIFFUSION DE PHOTOGRAPHIES ET DE FILMS

Je soussigné(e) :

Nom, _____ Prénom, _____

Adresse, _____

CP _____ Ville _____

Ainsi que mes ayant droits,

Donne à Monsieur Le Maire de la commune de Plougastel-Daoulas l'autorisation de *publier et de diffuser* les photographies et les films réalisés par lui, ou une personne habilitée par lui ou le représentant, dans le cadre du Tremplin de l'Humour, qui se déroulera le mercredi 16 mai 2012 à l'Espace Avel Vor, commune de Plougastel-Daoulas, pour tous usages, y compris publicitaires et commerciaux, dans l'unique but promotionnel de l'artiste et du festival « Les Feux de l'Humour ».

La présente autorisation est consentie à titre gratuit et ne donnera en conséquence lieu à aucune rémunération quelle qu'elle soit.

Les légendes accompagnant la diffusion de la (ou des) photographie(s) et des films réalisés ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

A Plougastel-Daoulas, le

Signature

Précédée de la mention « Lu et approuvée »

Commune de PLOUGASTEL-DAOULAS
B.P. 31
29470 PLOUGASTEL-DAOULAS
Tel : 02.98.37.57.30 - Fax : 02.98.04.29.41
mairie-plougastel@mairie-plougastel.fr
www.mairie-plougastel.fr

